

Image not found or type unknown



## Particulier achetant un catamaran d'occasion (2018) immatriculé aux îles caïmans

Par **gegemas**, le **04/04/2025** à **07:59**

Bonjour, particulier en nom propre achetant un voilier de moins de 24 m d'occasion immatriculé aux îles caïman et désirant l'immatriculer en France. Je lis par ci-par là, que ce particulier n'aura pas de TVA , Mais je voudrai en savoir plus avant de le faire, Je tiens pour raison personnelle à naviguer sous pavillon de mon pays la France. Que devrais-je payer pour celà. merci

Par **Louxor\_91**, le **04/04/2025** à **11:17**

Bonjour,

le site mer.gouv.fr me semble tout à fait officiel et devrait répondre à votre questionnement.